

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 138

24 janvier 2011

SOMMAIRE

| Eco Develop S.A | 6600 | Haines Invest S.A | 0010 |
|---------------------------------------|------|--|--------------|
| Electech Luxembourg Holding S.à r.l | 6606 | HECKER Automotive S.à r.l | 6616 |
| Electra Participations S.A | 6606 | Hezias B.V | 6615 |
| Electra Participations S.A | 6606 | Hezias B.V | 6614 |
| Ellealcubo S.A | 6600 | HFM International S.A | 6616 |
| EM Conseils Sàrl | 6607 | HFM International S.A | 6617 |
| Eurofinagest S.A | 6606 | Holdvest SA | 6622 |
| Euro Park Service S.à.r.l | 6607 | IMMOBRA (Luxembourg) S.A | 6622 |
| Europa Transport S.A | 6607 | Immo-Euro S.A | 6622 |
| Euro Properties Investments III S.A | 6599 | Immonet S.A | 6623 |
| Fair Trade S.A | 6611 | Immo PDP2 | 6612 |
| Fast Forward | 6612 | Ingénieries et Techniques de la Construc- | |
| F.B.C | 6611 | tion S.à r.l | 6623 |
| Ferrero International S.A | 6612 | Intelsat Phoenix Holding S.A | 6578 |
| Fiduciaire de Mersch | 6612 | Intelsat Subsidiary Holding Company S.A. | |
| Financiera Comercial Chonta S.A | 6612 | | 658 3 |
| Financière Cavok S.A | 6612 | International Power Investments S.à r.l. | |
| FinchCo S.à r.l | 6611 | | 6621 |
| Fleuri S.A | 6599 | Inveralux S.A | 6624 |
| F.M.S. Export S.A | 6607 | Inveralux S.A | 6624 |
| Forester S.A | 6613 | Invest Re S.A. | 6623 |
| Forum Developments S.A | 6613 | Inzebox S.A. | 6623 |
| Framalu S.A | 6613 | Italy1 Investment S.A | |
| Framalu S.A | 6614 | Jag International S.A. | |
| Framalu S.A | 6613 | Joy Real Estate S.A | |
| Fresenius Medical Care MDF S.A | 6614 | KN Holding S.A. | |
| Garage du Riesenhoff S.A | 6614 | Latina Wines SA | 6624 |
| Gavignet S.à r.l | 6614 | León Participaciones Argentinas | 6600 |
| Generali European Real Estate Invest- | | Luxco IITCC S.A. | 6607 |
| ments S.A. | 6617 | Lycomar Finance S.A | 6624 |
| Gesma S.à r.l | 6615 | Sapaci S.A | 6608 |
| Gildas Holding S.A | 6615 | Société Holding pour le Financement Im- | |
| Gildas Holding S.A | 6615 | mobilier S.A. | 6604 |
| Gildas Holding S.A | 6615 | Société Holding pour le Financement Immobilier S.A SPF | 6604 |
| Global Switch S.à r.l | 6616 | Templary S.A | 6599 |
| Grove Holdings 2 | 6613 | i emplary 3.A | 0377 |
| Grove Holdings 2 S.A | 6613 | | |



Intelsat Phoenix Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 156.667.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of the month of January, Before Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

Flavien Bachabi, Business Executive, with professional address at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg acting as delegate of the Board of Directors of Intelsat Phoenix Holdings S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg by deed of the undersigned notary on 12 November 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 2 December 2010, number 2635, p. 126434, with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (the "RCS") under number B156.667, (the "Company"), represented by Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to the decisions of the delegate dated 12 January 2011 (the "First Decision") and the decisions of the delegate dated 12 January 2011, (the "Second Decision" together with the First Decision, the "Delegate Decisions"), a copy of each of which is attached hereto to be registered with the present deed, and asked the undersigned notary to record as follows:

- (I) Pursuant to the decisions taken, the powers delegated by the board of directors of the Company and the decisions of the delegate as set forth in the Delegate Decisions, it was noted:
- (A) that capitalised terms used herein shall have the meaning given thereto in the articles of incorporation of the Company;
- (B) that the Company has an authorised share capital of five billion USDollars (USD 5,000,000,000) to be represented by five billion (5,000,000,000) Shares, each with a nominal value of one USDollar (USD 1);
- (C) that the authorised un-issued share capital (and any authorisation granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid from the date of incorporation until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial;
- (D) that the Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue Shares within the limits of the authorised unissued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve;
- (E) that in addition to the share capital, a special reserve (the "BC Reserve") has been created and up to five hundred million (500,000,000) Beneficiary Certificates, not forming part of the share capital of the Company, have been authorised for issue;
- (F) that the Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, has been authorised and may from time to time issue up to five hundred million (500,000,000) Beneficiary Certificates and make allocations to the BC Reserve in relation therewith against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate (s) may in its or their discretion resolve.
- (II) Pursuant to the decisions taken, the powers delegated by the Board of Directors of the Company and the decisions of the delegate as set forth in the Delegate Decisions, it has been further noted, and resolved:

(A) First decision

It was noted in the First Decision that

- (i) the sole shareholder of the Company, Intelsat Intermediate Holding Company S.A., has subscribed to (a) four million nine hundred and forty nine thousand nine hundred and ninety nine (4,949,999) Shares of the Company for a total issue price of nine billion eight hundred ninety two million eight hundred thirty five thousand USDollars (USD9,892,835,000) (the "Share Issue Price I") and to (b) one hundred and fifty two thousand one hundred and eighty three (152,183) Beneficiary Certificates for a total issue price of four hundred eighty five million five hundred sixty five thousand USDollars (USD485,565,000) (the "BC Issue Price" and together with the Share Issue Price I, the "Issue Price");
- (ii) the Issue Price has been fully paid by contribution in kind of all five million three hundred ninety five thousand one hundred ninety five (5,395,195) shares of a nominal value of one (1) USD each, of Intelsat Subsidiary Holding Company S.A. ("SubHoldco"), a company incorporated as a limited liability company under the laws of Bermuda and since 15 th December 2009 existing as a société anonyme under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the RCS under number B149.894 (the "Contribution in Kind I");
- (iii) the Contribution in Kind I is contributed to the Company for a total value of ten billion three hundred seventy eight million four hundred thousand USDollars (USD10,378,400,000);
- (iv) the Contribution in Kind I has been the subject of a report by audit & compliance s.àr.l., réviseur d'entreprises agréé, with registered office at 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, registered with the RCS under number B 115.834,



dated Strassen, 12 January 2011 signed by Cyril Lamorlette, Partner-Réviseur d'entreprises agréé (the "Report I"), the conclusion of which reads as follows:

"Based on the procedures performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the Aggregate Issue Price of USD 10.378.400.000 of the 4.949.999 shares (USD 9.892.835.000) and the 152.183 beneficiary certificates (USD 485.565.000) to be issued for the Contribution.

We have no further comment to make on the value of the Contribution."

(v) the Contribution in Kind I has been transferred to the Company (evidence of which has been shown to the notary).

It was therefore RESOLVED and DECIDED as follows:

It was resolved and decided to approve the Contribution in Kind I.

It was resolved and decided to acknowledge the Report I and the conclusion thereof.

It was resolved and decided to issue four million nine hundred and forty nine thousand nine hundred and ninety nine (4,949,999) Shares to Intelsat Intermediate Holding Company S.A. and increase the issued share capital of the Company to four million nine hundred and ninety nine thousand nine hundred and ninety nine US Dollars (USD 4,999,999).

It was resolved and decided to allocate from the value of the Contribution in Kind I an amount equal to the nominal value of the Shares so issued (being four million nine hundred and forty nine thousand nine hundred and ninety nine USDollars (USD 4,949,999) to the issued share capital account and an amount of nine billion eight hundred and eighty seven million eight hundred eighty five thousand and one USDollars (USD9,887,885,001) to the Share Reserve.

It was resolved and decided to issue one hundred and fifty two thousand one hundred and eighty three (152,183) Beneficiary Certificates to Intelsat Intermediate Holding Company S.A. and set the BC Reserve at four hundred eighty five million five hundred sixty five thousand USDollars (USD485,565,000) USD.

It was resolved and decided to allocate from the value of the Contribution in Kind I an amount of four hundred eighty five million five hundred sixty five thousand USDollars (USD485,565,000) to the BC Reserve.

It was resolved and decided to consequentially amend articles 5.1, 5.2 and 9.1 of the articles of incorporation as set forth below.

(B) Second decision

It was noted in the Second Decision that

- (i) the sole shareholder of the Company, Intelsat Intermediate Holding Company S.A., has subscribed to one Share of the Company for a total issue price of three billion three hundred twenty nine million four hundred thousand US Dollars (USD3,329,400,000) (the "Share Issue Price II");
- (ii) the Share Issue Price II is to be fully paid by contribution in kind of all forty five thousand and two (45,002) shares of a nominal value of one (1) USD each, of Intelsat (Gibraltar) Limited, ("Gibco") a limited company incorporated under the laws of Gibraltar with registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, and registered at the Gibraltar Trade and Companies Register under number 96556 (the "Contribution in Kind II");
- (iii) the Contribution in Kind II is contributed to the Company for a total value of three billion three hundred twenty nine million four hundred thousand US Dollars (USD3,329,400,000);
- (iv) the Contribution in Kind II has been the subject of a report by audit & compliance s.àr.l., réviseur d'entreprises agréé, prenamed, dated Strassen, 12 January 2011 signed by Cyril Lamorlette, Partner-Réviseur d'entreprises agréé (the "Report II"), the conclusion of which reads as follows:

"Based on the procedures performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the Issue Price of USD 3.329.400.000 of 1 share to be issued against the Contribution.

We have no further comment to make on the value of the Contribution."

(v) the Contribution in Kind II has been transferred to the Company (evidence of which has been shown to the notary); It has therefore been RESOLVED and DECIDED as follows:

It was resolved and decided to approve the Contribution in Kind II.

It was resolved and decided to acknowledge the Report II and the conclusion thereof.

It was resolved and decided to issue one (1) Share to Intelsat Intermediate Holding Company S.A. and increase the issued share capital of the Company to five million US Dollars (USD5,000,000).

It was resolved and decided to allocate from the value of the Contribution in Kind II an amount equal to the nominal value of the Shares so issued (being one USDollar (USD1)) to the issued share capital account and an amount of three billion three hundred twenty nine million three hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine US Dollars (USD3,329,399,999) to the Share Reserve.

It was resolved and decided to consequentially amend articles 5.1 and 5.2 of the articles of incorporation as set forth below.



(C) Consequential Amendment Articles

Further to the issues of shares and issues of Beneficiary Certificates as set forth above, the articles are amended as follows:

Paragraph 5.1 and 5.2 of article 5:

- " **5.1.** The Company has an issued share capital of five million USDollars (USD5,000,000) represented by a total of five million (5,000,000) fully paid Shares, each with a nominal value of one USDollar (USD1) with such rights and obligations as set forth in the present Articles.
- **5.2.** The authorised un-issued share capital of the Company is set at four billion nine hundred ninety-five million fifty thousand USDollars (USD4,995,050,000) to be represented by four billion nine hundred ninety-five million fifty thousand (4,995,050,000) Shares, each with a nominal value of one USDollar (USD 1).

Paragraph 9.1 of article 9:

" 9.1. In addition to the share capital, a special reserve (the "BC Reserve") has been created and up to five hundred million (500,000,000) Beneficiary Certificates, not forming part of the share capital of the Company have been authorised for issue (the "Authorised BCs"). An amount of four hundred and eighty-five million five hundred and sixty-five thousand USDollars (USD485,565,000) has been transferred to the BC Reserve and the Company has, in addition to its issued share capital and Shares, issued one hundred and fifty-two thousand one hundred and eighty-three (152,183) Beneficiary Certificates (included in the authorised Beneficiary Certificates above), not forming part of the share capital of the Company.

The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, has been authorised and may from time to time issue the Authorised BCs and make allocations to the BC Reserve in relation therewith against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights to existing shareholders or BC Holders. "

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at twenty thousand (20,000) Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed of record is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg-City on the day before mentioned.

After reading the present deed of record the representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil onze, le quatorzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Flavien Bachabi, Business Executive, avec adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, agissant en qualité de délégué du conseil d'administration de Intelsat Phoenix Holdings S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Luxembourg suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 12 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2635, page 126434, du 2 décembre 2010, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 156.667 (la «Société»), représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu des décisions du délégué du 12 janvier 2011 (la «Première Décision») et des décisions du délégué du 12 janvier 2011 (la «Deuxième Décision», et ensemble avec la Première Décision, les «Décisions du Délégué»), une copie de chaque décision restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- (I) En vertu des décisions prises, les pouvoirs conférés par le conseil d'administration de la Société et des décisions du délégué telles que décrites dans les Décisions du Délégué, il a été noté que:
- (A) les termes en majuscules utilisés dans les présentes auront la même signification que celle qui leur est donnée dans les statuts de la Société;
- (B) les statuts de la Société prévoient un capital social autorisé de cinq milliards de dollars US (USD 5.000.000.000) représenté par cinq milliards (5.000.000.000) d'Actions, chacune d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1);
- (C) le capital social autorisé mais non-émis (et toute autorisation conférée par le Conseil d'Administration y relative) sera valable à compter de la date de constitution jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte de constitution de la Société;



- (D) le Conseil d'Administration, ou tout(tous) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration, peut émettre de temps à autre des Actions dans les limites du capital social autorisé mais non-émis en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux moments et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) peuvent décider en toute discrétion;
- (E) en plus du capital social, une réserve spéciale (la «BC Réserve») a été créée et un montant maximum de cinq cent millions (500.000.000) de Titres Bénéficiaires qui ne font pas partie intégrante du capital social de la Société ont été autorisées pour émission;
- (F) le Conseil d'Administration, ou tout(tous) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration a été autorisé à, et peut émettre de temps à autre un maximum de cinq cent millions (500.000.000) de Titres Bénéficiaires et procéder aux allocations à la BC Réserve y relative en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux moments et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) peuvent décider en toute discrétion.
- (II) En vertu des décisions prises, les pouvoirs conférés par le conseil d'administration de la Société et des décisions du délégué telles que décrites dans les Décisions du Délégué, il a été noté et décidé que:

(A) Première décision

Il a été noté dans la Première Décision que

- (i) l'actionnaire unique de la Société, Intelsat Intermediate Holding Company S.A., a souscrit à (a) quatre millions neuf cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (4.949.999) Actions de la Société pour un prix d'émission total de neuf milliards huit cent quatre-vingt-douze millions huit cent trente-cinq mille dollars US (USD 9.892.835.000) (le «Prix d'Emission des Actions I») et à (b) cent cinquante-deux mille cent quatre-vingt-trois (152.183) Titres Bénéficiaires pour un prix d'émission total de quatre cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent soixante-cinq mille dollars US (USD 485.565.000) (le «Prix d'Emission BC») et ensemble avec le Prix des Actions I, le «Prix d'Emission»);
- (ii) le Prix d'Emission a été entièrement libéré en contrepartie d'un apport en nature de toutes les cinq millions trois cent quatre-vingt-quinze mille cent quatre-vingt-quinze (5.395.195) actions d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune, de Intelsat Subsidiary Holding Company S.A., une société constituée sous la forme d'une private limited company sous les lois des Bermudes, et existant depuis le 15 décembre 2009 sous la forme d'une société anonyme sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.894 (l' «Apport en Nature I»);
- (iii) l'Apport en Nature I a été apporté à la Société pour une valeur totale de dix milliards trois cent soixante-dix-huit millions quatre cent mille dollars US (USD 10.378.400.000);
- (iv) l'Apport en Nature I a fait l'objet d'un rapport de audit & compliance S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, avec siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, inscrite auprès du RCS sous le numéro B 115.834, daté à Strassen le 12 janvier 2011, signé par Cyril Lamorlette, Réviseur d'entreprises agréé (le «Rapport I»), dont la conclusion est la suivante:

"Based on the procedures performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the Aggregate Issue Price of USD 10.378.400.000 of the 4.949.999 shares (USD 9.892.835.000) and the 152.183 beneficiary certificates (USD 485.565.000) to be issued for the Contribution.

We have no further comment to make on the value of the Contribution."

(v) l'Apport en Nature I a été transféré à la Société (dont la preuve a été montrée au notaire soussigné).

Il a été DECIDE comme suit:

Il a été décidé d'approuver l'Apport en Nature I.

Il a été décidé de prendre connaissance du Rapport I et de la conclusion qu'il contient.

Il a été décidé d'émettre quatre millions neuf cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.949.999) Actions à Intelsat Intermediate Holding Company S.A. et d'augmenter le capital social émis de la Société à quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars US (USD 4.999.999).

Il a été décidé d'allouer à partir de la valeur de l'Apport en Nature I un montant égal à la valeur nominale des Actions ainsi émises (à savoir un montant de quatre millions neuf cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars US (USD 4.949.999) au compte du capital social émis et un montant de neuf milliards huit cent quatre-vingt-sept millions huit cent quatre-vingt-cinq mille et un dollars US (USD 9.887.885.001) à la Réserve d'Actions.

Il a été décidé d'émettre cent cinquante-deux mille cent quatre-vingt-trois (152.183) Titres Bénéficiaires à Intelsat Intermediate Holding Company S.A. et de fixer la BC Réserve à quatre cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent soixante-cinq mille dollars US (USD 485.565.000).

Il a été décidé d'allouer à partir de la valeur de l'Apport en Nature I un montant de quatre cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent soixante-cinq mille dollars US (USD 485.565.000) à la BC Réserve.

Il a été décidé de modifier en conséquence les articles 5.1, 5.2 et 9.1 des statuts tel que mentionné ci-après.



(B) Deuxième décision

Il a été noté dans la Deuxième Décision que

- (i) l'actionnaire unique de la Société, Intelsat Intermediate Holding Company S.A., a souscrit à une (1) Action de la Société pour un prix d'émission total de trois milliards trois cent vingt-neuf millions quatre cent mille dollars US (USD 3.329.400.000) (le «Prix d'Emission des Actions II»);
- (ii) le Prix d'Emission des Actions II doit être libéré en contrepartie d'un apport en nature de toutes les quarante-cinq mille deux (45.002) actions d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune, de Intelsat (Gibraltar) Limited («Gibco»), une limited company constituée sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 96556 (l' «Apport en Nature II»);
- (iii) l'Apport en Nature II est apporté à la Société pour une valeur totale de trois milliards trois cent vingt-neuf millions quatre cent mille dollars US (USD 3.329.400.000);
- (iv) l'Apport en Nature II a fait l'objet d'un rapport de audit & compliance S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, prénommé, daté à Strassen le 12 janvier 2011, signé par Cyril Lamorlette, Réviseur d'entreprises agréé (le «Rapport II») dont la conclusion est la suivante:

"Based on the procedures performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the Issue Price of USD 3.329.400.000 of 1 share to be issued against the Contribution.

We have no further comment to make on the value of the Contribution."

(v) l'Apport en Nature II a été transféré à la Société (dont la preuve a été montrée au notaire soussigné).

Il a été décidé en conséquence comme suit:

Il a été décidé d'approuver l'Apport en Nature II.

Il a été décidé de prendre connaissance du Rapport II et de la conclusion qu'il contient.

Il a été décidé d'émettre une (1) Action à Intelsat Intermediate Holding Company S.A. et d'augmenter le capital social émis de la Société à cinq millions de dollars US (USD 5.000.000).

Il a été décidé d'allouer de la valeur de l'Apport en Nature II un montant égal à la valeur nominale des Actions ainsi émises (soit un montant d'un dollar US (USD 1)) au compte du capital social émis et un montant de trois milliards trois cent vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dixneuf dollars US (USD 3.329.399.999) à la Réserve d'Actions.

Il a été décidé de modifier en conséquence les articles 5.1 et 5.2 des statuts tel que mentionné ci-après.

(C) Modification subséquente des Statuts

Suite aux émissions d'actions et émissions de Parts Bénéficiares tel que mentionné ci-avant, les statuts sont modifiés comme suit:

Les paragraphes 5.1 et 5.2 de l'article 5:

- « **5.1.** La Société a un capital social émis de cinq millions de Dollars des Etats-Unis (USD 5.000.000) représenté par un total de cinq millions (5.000.000) d'Actions entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.
- **5.2.** Le capital social autorisé mais non émis de la Société est fixé à quatre milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 4.995.050.000) représenté par un total de quatre milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions cinquante mille (4.995.050.000) d'Actions, chacune d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1).»

Paragraphe 9.1 de l'article 9:

« 9.1. En plus du capital social, une réserve spéciale (la «BC Réserve») a été créée et un maximum de cinq cent millions (500.000.000) Titres Bénéficiaires qui ne font pas partie intégrante du capital social de la Société ont été autorisées à être émises (les «TB Autorisés»). Un montant de quatre cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent soixante-cinq mille dollars US (USD 485.565.000) a été transféré à la BC Réserve et la Société a émis, en plus de son capital social émis et de ses Actions, cent cinquante-deux mille cent quatre-vingt-trois (152.183) Titres Bénéficiaires (y compris dans les Titres Bénéficiaires autorisés ci-dessus), qui ne font pas partie intégrante du capital social de la Société.

Le Conseil d'Administration, ou son(ses) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration, a été autorisé, et peut émettre de temps à autre des TB Autorisés et allouer des sommes à la Réserve TB en relation avec ce qui précède en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux dates et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué (s) peuvent déterminer en toute discrétion, sans réserver de droits de souscription préférentiels aux actionnaires et Détenteurs TB existants.»



Dépenses

En conséquence des résolutions ci-dessus, les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société sont estimés à approximativement vingt mille (20.000) euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. HOSS, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher le 17 janvier 2011. Relation: GRE/2011/371. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 18 janvier 2011.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2011009218/293.

(110010935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Intelsat Subsidiary Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 149.894.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of the month of January,

Before Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

Flavier Bachabi, business executive, with professional address at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, acting as delegate of the board of directors of Intelsat Subsidiary Holding Company S.A., a company incorporated as a limited liability company under the laws of Bermuda and since 15 th December 2009 existing as a société anonyme under the laws of Luxembourg, the articles of which have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2479 of 21 December 2009, with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B149.894, (the "Company"), represented by Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to the decision of the delegate dated 12 January 2011 (the "Delegate Decision"), a copy of which is attached hereto to be registered with the present deed, and asked the undersigned notary to record as follows:

- (I) The articles of incorporation of the Company were last amended on 29 December 2010 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 45 of 10 January 2011.
- (II) Pursuant to the decisions taken, the powers delegated by the board of directors of the Company and the decisions of the delegate as set forth in the Delegate Decisions, it was noted that:
 - (A) Capitalised Terms used herein shall have the meaning given thereto in the articles of incorporation of the Company;
- (B) the articles of the Company provide for an authorised share capital of seven billion nine hundred and ninety-five million USDollars (USD 7,995,000,000) to be represented by seven billion nine hundred and ninety-five million (7,995,000,000) Shares, each with a nominal value of one USDollar (USD 1);
- (C) the authorised un-issued share capital (and any authorisation granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid from 29 December 2010 until the fifth anniversary of the date of publication of the extraordinary decision of the sole shareholder of 29 December 2010 in the Mémorial;
- (D) the Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue Shares within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve;
- (E) in addition to the share capital, the Company has a special reserve of four hundred seventy nine million USDollars (USD 479,000,000), not forming part of the share capital of the Company, (the "BC Reserve") and three hundred fifty two thousand five hundred fifty four (352,554) Beneficiary Certificates have been issued;
- (III) Pursuant to the decisions taken, the powers delegated by the Board of Directors of the Company and the decisions of the delegate as set forth in the Delegate Decision, it had been noted and resolved:

It was noted in the Delegate Decision that

(i) the Beneficiary Certificates are convertible into Shares at the Conversion Ratio upon the written request of the holder thereof (a "Trigger Event");



- (ii) upon the Trigger Event, the relevant number of Beneficiary Certificates issued and outstanding (as requested by the holder thereof) shall be converted into the number of shares of the Company resulting from the application of the Conversion Ratio;
- (iii) a conversion request had been received by the Company for the conversion of all three hundred fifty-two thousand five hundred fifty-four (352,554) Beneficiary Certificates held by Intelsat Intermediate Holding Company S.A. (the "Conversion Request");
 - (iv) the Conversion Ratio was to be determined pursuant to the formula set forth in the Articles;
- (v) pursuant to such formula, the Conversion Ratio is one point one two zero nine (1.1209) Shares for each Beneficiary Certificate converted, being a total of three hundred and ninety five thousand one hundred and ninety five (395,195) Shares;
- (vi) upon conversion of Beneficiary Certificates into shares, an amount equal to the nominal value of the Shares resulting from the application of the conversion formula shall be debited from the BC Reserve and credited to the issued share capital account and the balance of the accounting par of the Beneficiary Certificates so converted shall be debited from the BC Reserve and credited to the Share Reserve;
- (vii) pursuant to the foregoing an amount of three hundred and ninety five thousand one hundred and ninety five USDollars (USD395,195) shall be debited from the BC Reserve and credited to the issued share capital account and the balance of the BC Reserve (being four hundred seventy eight million six hundred four thousand eight hundred five USDollars (USD 478,604,805) shall be allocated to the Share Reserve;
- (viii) upon any conversion of Beneficiary Certificates into Shares pursuant to the Articles, such Articles shall be amended to reflect the number of Shares and of Beneficiary Certificates in issue thereafter and as the case may be, the increase of the issued share capital and in the case all Beneficiary Certificates have been converted, all references thereto in the Company's Articles are to be deleted. The Board of Directors or its delegate(s) are authorised and shall record any such amendments before notary public in Luxembourg and proceed to such formalities as may be required or appropriate.

It has therefore been RESOLVED and DECIDED as follows:

It was resolved and decided to approve the Conversion Ratio of one point one two zero nine (1.1209) Shares for each Beneficiary Certificate converted as determined pursuant to the conversion formula.

It was resolved and decided to convert all three hundred fifty two thousand five hundred fifty four (352,554) Beneficiary Certificates into Shares of the Company at the Conversion Ratio and to consequentially issue three hundred and ninety five thousand one hundred and ninety five (395,195) Shares to Intelsat Intermediate Holding Company S.A. and increase the issued share capital of the Company to five million three hundred and ninety five thousand one hundred and ninety five USDollars (USD5,395,195).

It was resolved and decided to allocate from the BC Reserve an amount equal to the nominal value of the Shares so issued (being three hundred and ninety five thousand one hundred and ninety five USDollars (USD 395,195) to the issued share capital account and the balance to the Share Reserve.

It was resolved and decided to consequentially amend the articles of incorporation by

- amending article 5 to provide for the new issued share capital amount and number of Shares in issue and to provide for the reduction of the authorised un-issued share capital and authorised and unissued shares;
- deleting any reference to Beneficiary Certificates (and related provisions including definitions) in the articles of incorporation including without limitation Part IV and article 29, and renumbering the remaining articles accordingly, so that the articles of incorporation are amended and restated as set forth below.

CONSOLIDATED ARTICLES OF INCORPORATION

Part I. Form, Denomination, Duration, Registered office

- **Art. 1. Form, Name.** There exists among the shareholders and all those who may become owners of the Shares hereafter a Company in the form of a société anonyme, under the name of Intelsat Subsidiary Holding Company S.A. (the "Company").
- **Art. 2. Duration.** The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Registered office.

- 3.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
 - 3.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.
 - 3.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.
- 3.4 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office,



or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Part II. Purpose, Object

Art. 4. Purpose, Object.

- 4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.
- 4.2 The Company may further conduct or be involved in any way, directly or indirectly, in any satellite telecommunications related business, including without limitation the owning and/or operation of satellites, teleports, any ground assets, and any related or connected activity.
- 4.3 The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.
- 4.4 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
- 4.5 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Part III. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

- 5.1 The Company has an issued share capital of five million three hundred ninety-five thousand one hundred and ninety-five USDollars (USD5,395,195) represented by a total of five million three hundred ninety-five thousand one hundred and ninety-five (5,395,195) fully paid Shares, each with a nominal value of one USDollar (USD1) with such rights and obligations as set forth in the present Articles.
- 5.2 The authorised un-issued share capital of the Company is set at seven billion nine hundred ninety-five million USDollars (USD7,995,000,000) to be represented by seven billion nine hundred ninety-five million (7,995,000,000) Shares, each with a nominal value of one USDollar (USD 1).
- 5.2.1 The authorized un-issued share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid from 29 th December 2010 until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of 29 th December 2010 relating to the Company in the Mémorial.
- 5.2.2 The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue Shares within the limits of the authorised unissued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights provided for by law to existing Shareholders. The General Meeting has authorised the Board of Directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of Shareholders provided for by law to the extent the Board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares within the authorised un-issued share capital. Upon an issue of Shares within the authorised Share capital the Board shall have the present Articles amended accordingly.
- 5.3 The issued and/or authorized unissued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.
- 5.4 The Company may issue fractional Shares. The Board of Directors shall however be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.
- 5.5 The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.
 - 5.6 Any Share Reserve shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles.

Art. 6. Shares in registered form only.

6.1 Shares of the Company are in registered form only.



- 6.2 A Share Register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said Share Register.
- 6.3 The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share (in the case of fractions of Shares or otherwise) is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.
- 6.4 The Company may consider the person in whose name the Shares are registered in the Share Register as the full owner of such Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of Shares. In the event that a holder of Shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Share Register and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the Share Register by means of written notification to the Company.
- 6.5 All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.
- 6.6 Upon the written request of a Shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in Share Register may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board Members. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

Art. 7. Voting Rights Shares.

7.1 Subject as set forth in the present Articles, each Share shall be entitled to one vote at all General Meetings.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.1 A transfer of registered Shares made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the Share Register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Part IV. Other securities

Art. 9. Other Securities in registered form.

- 9.1.1 Securities (other than Shares which are covered by Article 6) of the Company are in registered form only.
- 9.1.2 Where Securities are recorded in the register of the relevant Securities on behalf of one or more persons in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a professional securities depositary or any other depositary or trustee (such systems, professionals or other depositaries being referred to hereinafter as "Depositaries") or of a sub-depositary designated by one or more Depositaries, the Company, subject to having received from the Depositary with whom those Securities are kept in account a certificate in proper form, will permit those persons to exercise the rights attaching to those Securities. The Board of Directors may determine the formal requirements with which such certificates must comply. Notwithstanding the foregoing, the Company may make any payments only to the Depositary or sub-depositary recorded in the register or in accordance with its instructions, and such payment will effect full discharge of the Company's obligations.

Part V. Management of the company

Art. 10. Management of the Company - Board of Directors - Sole Director.

10.1 The Company shall be managed by a Board of Directors which is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal, management and administration falling within the purposes of the Company. In the event the Company has only one, the Company may, at the option of the sole Shareholder, be managed by one or two Directors as provided for by law and all provisions in the present Articles referring to the Board of Directors shall be deemed to refer to the sole Director or the two Directors (mutatis mutandis) who shall have all such powers as provided for by law and as set forth in the present Articles with respect to the Board of Directors

10.2 All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of the Company to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors.



10.3 Except as otherwise provided herein or by law, the Board of Directors of the Company is authorised to take such action (by resolution or otherwise) and to adopt such provisions as shall be necessary, appropriate, convenient or deemed fit to implement the purpose of the Company.

Art. 11. Composition of the Board of Directors.

- 11.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of no less than three (3) Directors (unless otherwise provided herein) who may but do not need to be Shareholders of the Company.
- 11.2 The Directors are appointed by the General Meeting for a period not exceeding 6 years or until their successors are elected; provided however that any one or more of the Directors may be removed with or without cause (ad nutum) by the General Meeting by a simple majority vote of votes cast at a General Meeting. The Directors shall be eligible for re-election.
- 11.3 In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise, the remaining Directors may fill such vacancy and appoint a successor to act until the next General Meeting.

Art. 12. Chairman.

- 12.1 The Board of Directors shall, to the extent required by law and otherwise may, appoint the chairman of the Board of Directors amongst its members. The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors and General Meetings including class meetings. In the absence of the chairman a chairman ad hoc elected by the Board, the General Meeting (or class meeting, as the case may be), shall chair the relevant meeting.
 - 12.2 In case of a tie the chairman (or any other Board member) shall not have a casting vote.

Art. 13. Board Proceedings.

- 13.1 The Board of Directors shall meet upon call by (or on behalf of) any Director.
- 13.2 Notice of any meeting of the Board of Directors must be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each Director two (2) days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twenty four (24) hours notice shall be sufficient. No convening notice shall be required for meetings held pursuant to a schedule previously approved by the Board and communicated to all Board members. A meeting of the Board may also be validly held without convening notice to the extent the Directors present or represented do not object and those Directors not present or represented have waived the convening notice in writing, by fax or email.
- 13.3 Meetings of the Board of Directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other).
- 13.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Director as his proxy.
- 13.5 The duly convened meeting of the Board of Directors shall be duly constituted and validly deliberate if at least a majority of all Directors in office (and able to vote) is present or represent. Resolutions put to the vote shall be passed only if approved by a majority of affirmative votes of the Directors present or represented.
- 13.6 Meetings of the Board of Directors may be validly held at any time and in all circumstances by means of telephonic conference call, videoconference or any other means, which allow the identification of the relevant Director. A Director attending in such manner shall be deemed present at the meeting for as long as he is connected.
- 13.7 The Board of Directors may also in all circumstances with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, facsimile transmission, or e-mail.
- 13.8 The minutes of any meeting of the Board of Directors (or copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise) shall be signed by the chairman of the Board, the chairman of the relevant meeting or by any two (2) Directors or as resolved at the relevant Board meeting or a subsequent Board meeting.

Art. 14. Delegation of power, Committees, Secretary.

- 14.1 The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors or other officers or agents of the Company (with power to sub-delegate). In addition the Board of Directors may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business to an executive committee as it deems fit. The Board of Directors shall determine the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons or committee so appointed.
- 14.2 The Board of Directors may (but shall not be obliged to) establish one or more committees (including an audit committee and a compensation committee) and for which it shall, if one or more of such committees are set up, appoint the members (who may be but do not need to be Board members), determine the purpose, powers and authorities as well as the procedures and such other rules as may be applicable thereto.
- 14.3 The Board of Directors may appoint a secretary of the Company who may but does not need to be a member of the Board of Directors and determine his responsibilities, powers and authorities.



Art. 15. Binding Signature. The Company will be bound by the signature of any one (1) Director or by the sole or joint signatures of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors. For the avoidance of doubt, for acts regarding the daily management of the Company the Company will be bound by the sole signature of the administrateur délégué ("Chief Executive Officer" or "CEO") or any person or persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

Art. 16. Board Indemnification.

- 16.1 The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.
- 16.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 16.3, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.
 - 16.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer:
- 16.3.1 Against any liability to the Company, its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- 16.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- 16.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.
- 16.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.
- 16.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 17. Conflicts of Interest.

- 17.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm only, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.
- 17.2 In the case of a personal conflict of interest of a Director, such Director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter to the extent provided for by law. Any conflict of interest arising at Board level shall be reported to the next General Meeting before any resolution as and to the extent required by law.

Part VI. General meetings

Art. 18. General Meetings – Annual General Meeting.

- 18.1 Any regularly constituted General Meeting of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 18.2 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of June of each year at 19:30 (local time) (or such other day as permitted by applicable law). If such day is a legal holiday, the annual General Meeting shall be held on the next following normal business day.
- 18.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.
- 18.4 Notice of all General Meetings shall be given to each Shareholder either by registered mail at least eight (8) days before the General Meeting or by such publications as set forth in applicable law. If all of the Shareholders are present or represented at a General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice or publication.



- 18.5 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing or by fax or by cable or telegram or telex or pdf via email.
- 18.6 Except as otherwise provided for herein or as required by law, resolutions at a duly constituted General Meeting will be passed by a simple majority of the votes attaching to Shares cast.
- 18.7 The Board of Directors, acting reasonably, may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any General Meeting.
- 18.8 General Meetings shall be presided over by the chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person designated by the General Meeting.
- 18.9 The Board of Directors may decide to allow the casting of votes in writing. In such case Shareholders may cast their vote by mail, by means of a form which shall contain at least the following mentions:
 - 18.9.1 the date, time and place of the General Meeting,
 - 18.9.2 the name, address and other appropriate particulars of the Shareholder,
 - 18.9.3 the number of Shares held by the Shareholder,
 - 18.9.4 the agenda,
 - 18.9.5 the text of the proposed resolutions,
 - 18.9.6 the possibility to express a positive or negative vote or an abstention;
- 18.9.7 the possibility to give power to vote on any new resolution or amendments to the proposed resolutions tabled at the General Meeting or announced by the Company after remittance of the voting form. Voting forms need to be remitted to the Company or its agent, no later than two (2) business day preceding the date of the relevant General Meeting, unless the Company sets a shorter time limit. Duly completed and executed voting forms received as aforesaid shall be taken into account for the calculation of the quorum at such General Meeting. Incomplete voting forms or voting forms received after the relevant time limit set by the Company shall not be taken into account.
- 18.10 Complying with the requirements of the law, once the Board of Directors has ratified that appropriate robust and tested technology and the related means for the casting of votes are available, the Board of Directors may allow participation of Shareholders in the General Meeting by way of video conference or by way of other telecommunication means permitting their due identification. Any Shareholder who participates in such a way to a General Meeting of the Company shall be deemed to be present at such General Meeting for the purpose of determining the quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such General Meeting. In case of interruption of transmissions or any other technical malfunctions having the same effect, the chairman may suspend the General Meeting. If such interruption can not be cured within one (1) hour of the suspension, the General Meeting may validly resume and deliberate on all outstanding items of the agenda notwithstanding such interruption provided that those Shareholders no longer participating shall no longer be counted in the quorum.
 - 18.11 The provisions applying to General Meetings shall apply mutatis mutandis to class meetings (if any).
- 18.12 In case the Company has only one holder of Shares, such sole holder shall have all powers of the General Meeting. Resolutions of the sole holder are recorded in writing.
- 18.13 Holders of notes or bonds issued by the Company shall not, unless compulsorily otherwise provided for by law, be entitled to assist or attend General Meetings.

Part VII. Amendment of articles

Art. 19. Amendments of Articles. The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the General Meeting to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Part VIII. Accounting year, Audit

- **Art. 20. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on first of January and shall terminate on thirty-first of December of each year.
- **Art. 21. Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the General Meeting for a period ending at the date of the next annual General Meeting. The statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises).

Part IX. Allocation

Art. 22. Allocation of Profits.

- 22.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to a non distributable reserve as required by law. This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.
- 22.2 The General Meeting shall determine how the annual results of the Company will be disposed of in accordance with the provisions of the present Articles. The General Meeting may resolve to distribute any distributable net profits, Share Reserve, other reserves and/or premium or to allocate them to any reserve it deems fit.



Part X. Distributions, Winding up

Art. 23. Distributions of dividends on Shares.

- 23.1 The General Meeting may resolve to distribute any distributable net profits, Share Reserve or other reserves and/or premium (if any) as dividends on Shares.
- 23.2 Interim dividends on Shares may be declared and paid by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided by law either by way of a cash dividend or by way of an in kind dividend (including by way of Shares).
- 23.3 Any distribution declared may be paid in United States Dollars or any other currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors (subject to the resolutions of the General Meeting). The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distributions funds into the currency of their payment. Distributions may be made in specie (including by way of Shares).
- 23.4 A distribution declared but not paid (and not claimed) after five years cannot thereafter be claimed by the relevant holder and shall be forfeited by the holder, and revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders.

Art. 24. Winding up, Liquidation, Return of Capital.

- 24.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Luxembourg Company Law of the tenth of August, nineteen hundred and fifteen.
- 24.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any resulting balance shall be paid to the holders of Shares in accordance with the provisions set forth below.
- 24.3 The balance of the assets of the Company shall be applied rateably in respect of the Shares in proportion to the respective number of Shares outstanding.

Part XI. Sole shareholder, Definitions, Applicable law

Art. 25. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single Shareholder company pursuant to the provisions of Company Law (subject as the case may be to the provisions of the present Articles).

Art. 26. Definitions.

Articles or Articles Means the present articles of incorporation of the Company as amended from time to

of Incorporation time

Board or Board of Means the Board of Directors (conseil d'administration) of the Company

Directors

Company Law Means the law of 10 th August 1915 on commercial companies as amended (and any

replacement law thereof)

Director Means a member of the Board of Directors or as the case may be, the sole Director

of the Company

General Meeting Means the general meeting of Shareholders
Share Register Means the register of Shares and Shareholders

Share Reserve Means any reserve, share premium, paid in surplus or other reserves

Shareholder Means a duly registered holder of Shares of the Company

Shares Means the shares (actions) of the Company

Art. 27. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at twenty thousand (20,000) Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed of record is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg-City on the day before mentioned.

After reading the present deed of record the representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil onze, le quatorzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Flavien Bachabi, business executive, avec adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, agissant en qualité de délégué du conseil d'administration de Intelsat Subsidiary Holding Company S.A., une société constituée sous la forme d'une limited liability company sous les lois des Bermudes, et existant depuis le 15 décembre 2009 sous la forme d'une société anonyme sous les lois du Luxembourg, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2479 du 21 décembre 2009, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.894 (la «Société»), représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une décision du délégué du 12 janvier 2011 (la «Décision du Délégué»), dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- (I) Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 décembre 2010 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 45 du 10 janvier 2011.
- (II) En vertu des décisions prises, des pouvoirs conférés par le conseil d'administration de la Société et des décisions du délégué telles que décrites dans la Décision du Délégué, il a été noté que:
- (A) les termes en majuscules utilisés dans les présentes auront la même signification que celle qui leur est donnée dans les statuts de la Société;
- (B) les statuts de la Société prévoient un capital social autorisé de sept milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions de dollars US (USD 7.995.000.000) représenté par sept milliards neuf cent quatre-vingtquinze millions (7.995.000.000) d'Actions, chacune d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1);
- (C) le capital social autorisé mais non-émis (et toute autorisation conférée par le Conseil d'Administration y relative) sera valable à compter du 29 décembre 2010 jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de la décision extraordinaire de l'actionnaire unique du 29 décembre 2010;
- (D) le Conseil d'Administration, ou tout(tous) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration, peut émettre de temps à autre des Actions dans les limites du capital social autorisé mais non-émis en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux moments et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) peuvent décider en toute discrétion;
- (E) en plus du capital social, la Société a une réserve spéciale d'un montant de quatre cent soixante-dix-neuf millions de dollars US (USD 479.000.000) qui ne fait pas partie intégrante du capital social (la «BC Réserve») et trois cent cinquante-deux mille cinq cent cinquante-quatre (352.554) Titres Bénéficiaires ont été émis;
- (III) En vertu des décisions prises, des pouvoirs conférés par le conseil d'administration de la Société et des décisions du délégué telles que décrites dans la Décision du Délégué, il a été noté et décidé que:
- (i) les Titres Bénéficiaires sont convertibles en Actions au Taux de Conversion sur demande écrite de son détenteur (un «Evénement Déclencheur»);
- (ii) à la suite de l'Evénement Déclencheur, le nombre concerné de Titres Bénéficiaires émis et en circulation (tel que requis par son détenteur) sera converti en nombre d'actions de la Société résultant de l'application du Taux de Conversion;
- (iii) la Société a reçu une demande de conversion de tous les trois cent cinquante-deux mille cinq cent cinquante-quatre (352.554) Titres Bénéficiaires détenus par Intelsat Intermediate Holding Company S.A. (la «Demande de Conversion»);
 - (iv) le Taux de Conversion a été déterminé selon la formule mentionnée dans les Statuts;
- (v) selon cette formule, le Taux de Conversion est de un virgule un deux zéro neuf (1,1209) Actions pour chaque Titre Bénéficiaire converti, représentant un total de trois cent quatre-vingt-quinze mille cent quatre-vingt-quinze (395.195) Actions;
- (vi) à la suite de la conversion de Titres Bénéficiaires en actions, un montant égal à la valeur nominale des Actions résultant de l'application du taux de conversion sera débité de la BC Réserve et crédit au compte du capital social émis et le solde de la valeur nominale des Titres Bénéficiaires ainsi convertis sera débité de la BC Réserve et crédité à la Réserve d'Actions:
- (vii) en conséquence de ce qui précède, un montant de trois cent quatrevingt-quinze mille cent quatre-vingt-quinze dollars US (USD 395.195) sera débité de la BC Réserve et crédité au compte du capital social émis et le solde de la BC Réserve (d'un montant de quatre cent soixante-dix-huit millions six cent quatre mille huit cent cinq dollars US (USD 478.604.805) sera alloué à la Réserve d'Actions;
- (viii) à la suite de toute conversion de Titres Bénéficiaires en Actions conformément aux Statuts, ceux-ci seront modifiés afin de refléter le nombre d'Actions et de Titres Bénéficiaires en émission par la suite et, le cas échéant, l'aug-



mentation du capital social émis, et dans le cas où toutes les Titres Bénéficiaires ont été convertis, toutes les références dans les Statuts de la Société à ces Titres Bénéficiaires seront supprimées. Le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué (s) sont autorisés à, et devront acter toute modification devant un notaire luxembourgeois et procéder à toute formalité qui peut être requise ou appropriée.

Il a par conséquent été DECIDE comme suit:

Il a été décidé d'approuver le Taux de Conversion d'un virgule un deux zéro neuf (1,1209) Actions pour chaque Titre Bénéficiaire converti tel que déterminé selon la formule de conversion.

Il a été décidé de convertir tous les trois cent cinquante-deux mille cinq cent cinquante-quatre (352.554) Titres Bénéficiaires en Actions de la Société au Taux de Conversion et d'émettre en conséquence trois cent quatre-vingt quinze mille cent quatre-vingt-quinze (395.195) Actions à Intelsat Intermediate Holding Company S.A. et d'augmenter le capital social émis de la Société à cinq millions trois cent quatre-vingt-quinze mille cent quatre-vingt-quinze dollars US (USD 5.395.195).

Il a été décidé d'allouer à partir de la BC Réserve un montant égal à la valeur nominale des Actions ainsi émises (d'un montant de trois cent quatre-vingt-quinze mille cent quatre-vingt-quinze dollars US (USD 395.195) au compte du capital social émis et le solde à la Réserve d'Actions.

Il a été décidé de modifier en conséquence les statuts en

- modifiant l'article 5 afin de prévoir le nouveau montant du capital social émis et le nombre d'Actions émises et afin de prévoir la réduction du capital social autorisé mais non-émis ainsi que les actions autorisées mais non-émises;
- supprimant toutes les références aux Titres Bénéficiaires (et les dispositions afférentes, y compris les définitions) dans les statuts, y compris, sans limitation, la Partie IV et l'article 29, et en renumérotant les articles restants en conséquence, de sorte que les statuts sont modifiés et refondus tel que mentionné ci-après.

STATUTS COORDONNÉS

Partie I ère . Forme, Dénomination, Durée, Siège social

- **Art. 1** er . **Forme, Dénomination.** Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront détenteurs des Actions par la suite une société anonyme sous la dénomination de Intelsat Subsidiary Holding Company S.A. (la «Société»).
- Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par résolution des Actionnaires adoptée comme en matière de modification de Statuts.

Art. 3. Siège social.

- 3.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'Assemblée Générale délibérant de la manière prévue pour la des Statuts.
 - 3.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par simple décision du Conseil d'Administration.
 - 3.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.
- 3.4 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produit ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le Conseil d'Administration.

Partie II. Objet social

Art. 4. Objet social.

- 4.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit dans le développement, la licence ou sous-licence de tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.
- 4.2 La Société peut également exercer ou s'engager de toute manière, directement ou indirectement, dans des activités se rapportant aux services de télécommunications par satellites, y compris, sans limitation, la détention et/ou la gestion des satellites, téléportations, avoirs de sol (ground assets), ainsi que toute activité liée ou y relative.
- 4.3 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance et à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.



- 4.4 D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.
- 4.5 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Partie III. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

- 5.1 La Société a un capital social émis de cinq millions trois cent quatre-vingt-quinze mille cent quatre-vingt-quinze Dollars des Etats-Unis (USD 5.395.195) représenté par un total de cinq millions trois cent quatre-vingt-quinze mille cent quatrevingt-quinze (5.395.195) Actions entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.
- 5.2 Le capital social autorisé mais non émis de la Société est fixé à sept milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions Dollars des Etats-Unis (USD 7.995.000.000) représenté par un total de sept milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions (7.995.000.000) Actions, chacune d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1).
- 5.2.1 Le capital social autorisé mais non émis (et toute autorisation y afférente conférée au Conseil d'Administration) sera valable du 29 décembre 2010 jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte du 29 décembre 2010 relatif à la Société.
- 5.2.2 Le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration peut de temps à autre émettre des Actions dans les limites du capital social autorisé mais non émis en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux dates et selon les conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) déterminera(ont) à sa(leur) discrétion, sans réserver de droits de souscription préférentiels tels que prévus par la loi aux Actionnaires existants. L'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à renoncer, supprimer ou limiter tous droits de souscription préférentiels des Actionnaires prévus par la loi dans la mesure où le Conseil estime que cette renonciation, suppression ou limitation est appropriée pour toute émission ou des émissions d'Actions dans les limites du capital social autorisé mais non émis. Lors d'une émission d'Actions dans les limites du capital social autorisé, le Conseil devra procéder à la modification des présents Statuts en conséquence.
- 5.3 Le capital social émis et/ou le capital social autorisé mais non émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une fois ou à plusieurs reprises par décision de l'Assemblée Générale adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts.
- 5.4 La Société peut émettre des fractions d'Actions. Le Conseil d'Administration est toutefois autorisé, à sa discrétion, à procéder à des paiements en espèces ou à émettre des certificats en remplacement des fractions d'Actions.
- 5.5 La Société ou ses filiales pourront acheter ou racheter leurs propres actions et pourront détenir des Actions en trésorerie, chaque fois dans les limites prévues par la loi.
 - 5.6 Toute Réserve d'Action sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 6. Actions sous forme nominative uniquement.

- 6.1 Les actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.
- 6.2 Un Registre des Actions sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire. La propriété des Actions nominatives sera établie par inscription dans ledit Registre des Actions.
- 6.3 Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Action. Lorsqu'une Action (en cas de fractions d'Actions ou autrement) est détenue par plus d'une personne, les personnes qui prétendent être propriétaires de ladite Action devront désigner une seule personne pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée ainsi. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-détenteur ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.
- 6.4 La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le Registre des Actions comme étant le propriétaire unique desdites Actions. La Société n'encourra aucune responsabilité lorsqu'elle traite avec de telles Actions à l'égard des tiers, et sera justifiée en considérant tout droit, intérêt ou demandes de ces tiers en rapport avec ces actions nominatives inexistants, sous réserve toutefois de tout droit qu'aurait ce tiers de requérir l'inscription ou la modification de l'inscription des Actions. Dans le cas où un détenteur d'Actions ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et avis de la Société pourront être envoyés, la Société pourra inscrire ce fait dans le Registre des Actions et l'adresse de ce détenteur sera considérée comme étant le siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourra inscrire de temps à autre jusqu'à ce que ce détenteur ait fourni une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'elle figure dans le Registre des Actions au moyen d'une notification écrite à envoyer à la Société.



- 6.5 Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un Actionnaire nominatif sont considérées comme étant valables lorsqu'elles sont envoyées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.
- 6.6 Sur la demande écrite d'un Actionnaire, un(des) certificat(s) d'Actions nominatives établissant l'inscription de cet Actionnaire dans le Registre des Actions peut(peuvent) être émis dans les dénominations que le Conseil d'Administration déterminera. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et les numéros d'identification que le Conseil d'Administration déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux Membres du Conseil. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation de la preuve, de l'engagement et de l'indemnisation jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'Actions endommagés soient remis à la Société avant que les nouveaux certificats soient remis.

Art. 7. Actions - Droits de Vote.

7.1 Sous réserve des présents Statuts, chaque Action donne droit à un vote à toutes les Assemblées Générales.

Art. 8. Transfert d'Actions.

8.1 Un transfert d'Actions nominative effectué en vertu des dispositions des présents Statuts s'opérera au moyen d'une déclaration de transfert entrée dans le Registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants dûment autorisée. La Société pourra également accepter et inscrire dans le registre approprié un transfert sur la base d'une correspondance ou de tout autre instrument de transfert établissant les consentements du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante à la Société.

Partie IV. Autres titres

Art. 9. Autres Titres sous forme nominative.

- 9.1 Les Titres (autres que les Actions telles que couvertes par l'article 6.) de la Société sont sous forme nominative uniquement.
- 9.2 Lorsque les Titres sont inscrits dans le registre des Titres concernés pour le compte d'une ou plusieurs personnes au nom d'un système de paiement des titres ou de l'opérateur d'un tel système ou au nom d'un dépositaire de titres professionnel ou tout autre dépositaire ou fiduciaire (ces systèmes, professionnels ou autres dépositaires étant désignés ci-après les «Dépositaires») ou d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, la Société, sous réserve d'avoir reçu du Dépositaire qui détient ces Titres un certificat en bonne et due forme, permettra à ces personnes d'exercer les droits attachés à ces Titres. Le Conseil d'Administration peut déterminer les exigences de forme requises pour ces certificats. Nonobstant ce qui précède, la Société ne peut effectuer un paiement qu'au Dépositaire ou sous-dépositaire inscrit dans le registre ou conformément à ses instructions, et ce paiement déchargera la Société de ses obligations.

Partie V. Administration de la société

Art. 10. Administration de la Société - Conseil d'Administration - Administrateur unique.

- 10.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration qui aura les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tout acte de disposition, de gestion ou d'administration tombant dans les objets de la Société. Dans le cas où la Société a un seul Actionnaire, la Société peut, au choix de l'Actionnaire unique, être administrée par un seul ou deux Administrateurs tel que prévu par la loi, et toutes les dispositions des présents Statuts faisant référence au Conseil d'Administration seront censées faire référence à l'Administrateur unique ou aux deux Administrateurs (mutatis mutandis) qui auront tous les pouvoirs prévus par la loi et ceux prévus par les présents Statuts à l'égard du Conseil d'Administration.
- 10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts de la Société à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- 10.3 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à prendre toute action (par voie de résolution ou autrement) et à adopter toutes les dispositions nécessaires, appropriées, adéquates ou jugées appropriées afin d'accomplir l'objet de la Société.

Art. 11. Composition du Conseil d'Administration.

- 11.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) Administrateurs au moins (sauf autrement prévu par les présents Statuts) qui peuvent mais n'ont pas besoin d'être des Actionnaires de la Société.
- 11.2 Les Administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six ans ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; étant entendu toutefois qu'un ou plusieurs Administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix exprimées lors d'une Assemblée Générale. Les Administrateurs seront rééligibles.
- 11.3 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite, de démission, de révocation ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront pourvoir au remplacement du poste devenu vacant et élire un successeur qui restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 12. Président.

12.1 Le Conseil d'Administration doit, dans la mesure requise par la loi et dans les autres cas peut, nommer le président du Conseil d'Administration parmi ses membres.



Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et toutes les Assemblées Générales, y compris les assemblées de classe. En son absence, un président ad hoc élu par le Conseil ou l'Assemblée Générale (ou assemblée de classe, le cas échéant) présidera l'assemblée concernée.

12.2 En cas d'une parité des votes, le président (ou tout autre Membre du Conseil) n'aura pas de voix prépondérante.

Art. 13. Procédures au sein du Conseil.

- 13.1 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation (ou pour le compte) d'un Administrateur.
- 13.2 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopie, télex ou email à chaque Administrateur deux (2) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas un préavis de vingt-quatre (24) heures sera suffisant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant conformément à un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil et communiqué à tous les membres du Conseil. Une réunion du Conseil peut aussi valablement être tenue sans convocation dans la mesure où les Administrateurs présents ou représentés ne s'y opposent pas et que les Administrateurs qui ne sont pas présents ni représentés, ont renoncé à la convocation par écrit par voie de télécopie ou email.
- 13.3 Les réunions du Conseil d'Administration peuvent se tenir physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou d'autres moyens de communication similaires permettant aux participants de communiquer entre eux).
- 13.4 Tout Administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre Administrateur comme son mandataire.
- 13.5 Une réunion du Conseil d'Administration régulièrement convoquée est valablement constituée et peut valablement délibérer si au moins une majorité de tous les Administrateurs en fonction (et pouvant voter) est présente ou représentée. Les décisions ne sont prises que si elles sont approuvées à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.
- 13.6 Les réunions du Conseil d'Administration sont valablement tenues à tout moment et en toutes circonstances par voie de conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen permettant l'identification de l'Administrateur concerné. Un Administrateur participant à une réunion par l'un de ces moyens est considéré comme étant présent à une telle réunion aussi longtemps qu'il est connecté.
- 13.7 Le Conseil d'Administration peut également, en toutes circonstances et avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, câble, télécopie ou email.
- 13.8 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration (ou copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs) doivent être signés par le président du Conseil, le président de la réunion en question ou par deux (2) Administrateurs ou tel que décidé lors de la réunion du Conseil concernée ou lors d'une réunion du Conseil subséquente.

Art. 14. Délégation de pouvoirs, Comités, Secrétaire.

- 14.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à des Administrateurs individuels ou à d'autres fondés de pouvoirs ou agents de la Société (avec le pouvoir de sous-déléguer). En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à un comité exécutif tel qu'il le juge approprié. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions de nomination et de révocation de même que la rémunération et les pouvoirs de la personne ou des personnes ou comité ainsi nommé(e)/(es).
- 14.2 Le Conseil d'Administration peut (mais ne doit pas) établir un ou plusieurs comités (y compris un comité d'audit et un comité de rémunération) et pour lesquels il doit, si un ou plusieurs comités sont établis, nommer les membres (qui peuvent mais ne doivent pas être membres du Conseil), déterminer les objets et les pouvoirs ainsi que les procédures et toutes autres règles qui peuvent être applicables à ce(s) comité(s).
- 14.3 Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire de la Société qui peut mais ne doit pas être un membre du Conseil d'Administration et déterminer ses responsabilités, pouvoirs et compétences.
- Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature d'un (1) seul Administrateur ou par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration. Afin d'éviter tout doute, pour les matières se rapportant à la délégation journalière de la Société, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué («Chief Executive Officer» ou «CEO») ou de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 16. Indemnisation du Conseil.

16.1 Les Administrateurs ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.



- 16.2 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 16.3, toute personne qui est, ou a été, un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour les dettes et toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire auxquelles il est impliqué en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il soit ou ait été Administrateur ou fondé de pouvoir, et pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.
 - 16.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Administrateur ou à un fondé de pouvoir:
- 16.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société, de ses Actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction:
- 16.3.2 Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- 16.3.3 En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.
- 16.4 Le droit à indemnisation, tel que défini dans le présent article, sera individuel et n'exclura pas d'autres droits présents ou futurs dans le chef de pareil Administrateur ou fondé de pouvoir. Il persistera en faveur des personnes ayant cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société et passera à leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs. Les présentes dispositions n'affecteront en rien le droit à indemnisation pouvant appartenir aux autres membres du personnel de la Société, y compris les Administrateurs et fondé de pouvoir, en vertu d'un contrat ou de la loi.
- 16.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou l'Administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 17. Conflits d'intérêts.

- 17.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entité. Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir, employé ou autre d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.
- 17.2 En cas de conflit d'intérêts personnel d'un Administrateur, cet Administrateur devra informer le Conseil de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera ou ne prendra part au vote sur cette affaire que dans la mesure permise par la loi. Tout conflit d'intérêt émergé au niveau du Conseil devra être soumis à la prochaine Assemblée Générale avant toute résolution et dans la mesure requise par la loi.

Partie VI. Assemblées générales

Art. 18. Assemblées Générales - Assemblée Générale Annuelle.

- 18.1 Toute Assemblée Générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.
- 18.2 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le dernier vendredi du mois de juin à 19.30 heures (CET) (ou tout autre jour permis par la loi). Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable normal suivant.
- 18.3 D'autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.
- 18.4 Les avis de convocation à toutes les Assemblées Générales seront envoyés à chaque Actionnaire tel que prévu par la loi soit par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant l'Assemblée Générale ou par des publications telles que prévues par la loi applicable. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation ni publication préalables.
- 18.5 Tout Actionnaire peut agir lors de toute Assemblée Générale en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou pdf via e-mail.
- 18.6 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale valablement constituée sont prises à (i) à la majorité simple des votes exprimés attachés aux Actions.



- 18.7 Le Conseil d'Administration, agissant raisonnablement, peut déterminer toute autre condition que les Actionnaires doivent remplir afin de participer à une Assemblée Générale.
- 18.8 Les Assemblées Générales seront présidées par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne désignée par l'Assemblée Générale.
- 18.9 Le Conseil d'Administration peut décider de permettre d'exprimer son vote par écrit. Dans ce cas, les Actionnaires peuvent exprimer leur vote par lettre par un formulaire qui contiendra au moins les indications suivantes:
 - 18.9.1 les date, heure et lieu de l'Assemblée Générale,
 - 18.9.2 le nom, l'adresse et toute autre coordonnée appropriée de l'Actionnaire,
 - 18.9.3 le nombre d'Actions que l'Actionnaire détient,
 - 18.9.4 l'ordre du jour,
 - 18.9.5 le texte des résolutions proposées,
 - 18.9.6 la possibilité d'exprimer un vote positif ou négatif ou une abstention,
- 18.9.7 la possibilité de donner le pouvoir de voter sur une nouvelle résolution ou nouvelle modification aux résolutions proposées soumises à l'Assemblée Générale ou annoncées par la Société après remise du bulletin de vote. Les bulletins de vote doivent être remis à la Société ou son à agent, au plus tard deux (2) jours ouvrables précédant la date de l'Assemblée Générale concernée, à moins que la Société ne fixe un délai plus court. Les bulletins de vote dûment complétés et signés reçus tel que mentionné ci-avant seront pris en compte pour le calcul du quorum de cette Assemblée Générale. Les bulletins de vote incomplets ou les bulletins de vote reçus après la date limite concernée telle que fixée par la Société ne seront pas pris en compte.
- 18.10 Sous réserve des dispositions de la loi, une fois que le Conseil d'Administration a ratifié que les moyens technologiques, testés et considérés robustes et que tout autre moyen permettant le calcul des voix sont disponibles, le Conseil d'Administration peut autoriser les Actionnaires à participer à l'Assemblée Générale par voie de vidéo-conférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification. Un Actionnaire qui participe d'une telle manière à une Assemblée Générale de la Société est considéré être présent à une telle Assemblée Générale pour les besoins de la détermination du quorum et sera autorisé à voter sur les points devant être délibérés lors de l'Assemblée Générale. En cas d'interruption des transmissions ou de tout autre dysfonctionnement technique ayant le même effet, le président peut suspendre l'Assemblée Générale. S'il ne peut être remédié à une telle interruption dans l'(1) heure qui suit l'interruption, l'Assemblée Générale peut valablement considérer et délibérer sur les points restants de l'ordre du jour nonobstant cette interruption, à condition que les Actionnaires qui ne participent plus à l'Assemblée Générale ne soient plus comptés dans le quorum.
- 18.11 Les dispositions applicables aux Assemblées Générales s'appliquent mutatis mutandis aux assemblées de classe (le cas échéant).
- 18.12 Au cas où la Société n'a qu'un seul détenteur d'Actions, cet détenteur unique aura tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale. Les résolutions du détenteur unique sont prises à l'écrit.
- 18.13 Les détenteurs de créances et d'obligations émis par la Société ne seront pas, sauf autrement prévu par la loi, autorisés à assister ou participer aux Assemblées Générales.

Partie VII. Modifications statutaires

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autre sur décision de l'Assemblée Générale dans les conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise.

Partie VIII. Exercice social, Audit

- **Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente-et-un décembre de chaque année.
- Art. 21. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu par l'Assemblée Générale pour une période se terminant le jour de la prochaine Assemblée Générale annuelle. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale. Si les seuils fixés par la loi pour la nomination du commissaire aux comptes sont atteints, les comptes de la Société seront surveillés par un réviseur d'entreprises.

Partie IX. Allocation

Art. 22. Allocation des bénéfices.

- 22.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.
- 22.2 L'Assemblée Générale décidera de l'affectation des résultats annuels de la Société conformément aux dispositions des présents Statuts. L'Assemblée Générale peut décider de distribuer tout bénéfice, Réserve d'Actions, autres réserves et/ou primes nets distribuables ou les affecter à une réserve qu'elle juge appropriée.



Partie X. Distributions et Liquidation

Art. 23. Distributions de dividendes sur les Actions.

- 23.1 L'Assemblée Générale peut décider de distribuer tout bénéfice net distribuable, Réserve d'Actions ou autres réserves et/ou primes (le cas échéant) sous le forme de dividendes sur les Actions.
- 23.2 Des dividendes intérimaires sur les Actions peuvent être déclarés et payés par le Conseil d'Administration sous réserve de respecter les termes et conditions prévus par la loi, soit sous la forme d'une dividende en espèces soit sous la forme d'un dividende en nature (y compris des Actions).
- 23.3 Toute distribution déclarée pourra être payée en Dollars des Etats-Unis ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et pourra être payée aux lieu et place déterminés par le Conseil d'Administration (sous réserve des décisions de l'Assemblée Générale). Le Conseil d'Administration peut fixer souverainement le taux de change applicable pour convertir les fonds dans la devise de leur paiement. Les distributions peuvent être faites en espèces (y compris par la distribution d'Actions).
- 23.4 Une distribution déclarée mais non payée (et non réclamée) après cinq ans ne pourra plus être réclamée par le détenteur en question, et sera prescrite par le fait du détenteur et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les distributions déclarées mais non réclamées qui sont détenues par la Société pour le compte des détenteurs.

Art. 24. Dissolution, Liquidation, Restitution de Capital.

- 24.1 Dans le cas où la Société est dissoute, pour quelques raison et moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins des liquidateurs ou du Conseil d'Administration alors en fonction qui auront les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales du dix août mille neuf cent quinze.
- 24.2 Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera versé aux détenteurs d'Actions conformément aux dispositions ci-dessous.
- 24.3 Le solde des avoirs de la Société sera appliqué proportionnellement au nombre correspondant d'Actions en circulation.

Partie XI. Actionnaire unique, Définitions et Lois applicables

Art. 25. Actionnaire Unique. Si, et aussi longtemps qu'un seul Actionnaire réunit toutes les Actions de la Société entre ses seules mains, la Société sera une société unipersonnelle au sens de la Loi sur les Sociétés Commerciales (sous réserve, le cas échéant, des dispositions des présents Statuts).

Art. 26. Définitions.

Actions Signifie les actions de la Société

Actionnaires Signifie un détenteur d'Actions de la Société régulièrement enregistré
Assemblée Générale Signifie l'assemblée générale des Actionnaires et de BC Détenteurs

Conseil ou Conseil Signifie le conseil d'administration de la Société

d'Administration

Administrateur Signifie un membre du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur

unique de la Société

Loi sur les Sociétés Signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (et toute

Commerciales loi remplaçante de celle-ci)

Registre d'Actions Signifie le registre des Actions et des Actionnaires

Réserve d'Actions Signifie toute réserve, prime d'émission surplus encaissé (paid in surplus) ou d'autres

réserves

Statuts Signifie les présents statuts tels que modifiés de temps à autre

Art. 27. Lois applicables. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent à la législation en vigueur.

Dépenses

En conséquence des résolutions ci-dessus, les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société sont estimés à approximativement vingt mille (20.000) euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. HOSS, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher le 17 janvier 2011. Relation: GRE/2011/374. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 18 janvier 2011.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2011010008/887.

(110011172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Euro Properties Investments III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 103.448.

Je soussignée, Patricia Carraro, née le 28 janvier 1959 à Villerupt (France), avec adresse professionnelle au L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, démissionne de son poste d'administrateur de la société mentionnée cidessus avec effet à la date spécifiée sur la présente.

Le 15 novembre 2010. Patricia Carraro.

Référence de publication: 2010163018/11.

(100188017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Fleuri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.231.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2010, LAC/2010/54615, aux droits de soixante-quinze euros (75.-EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "FLEURI S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg Numéro B 65231, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 680 du 23 septembre 1998.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

POUR EXTRAIT CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163593/22.

(100188495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Templary S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.475.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 8 décembre 2010

Madame Nathalie PRIEUR, Monsieur Jeannot DIDERRICH et Monsieur Brunello DONATI ont démissionné de leur mandat d'administrateurs.

Monsieur Bruno LAZZARI et Monsieur Julien LAZZARI demeurant professionnellement rue des Waides 1A, B4608 DALHEM ainsi que Monsieur Nourdine NIJAR demeurant professionnellement rue de Martelange, L8821 KOETSCHETTE ont été nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010163249/15.

(100188015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.



Eco Develop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 117.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168545/10.

(100195530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Ellealcubo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 123.493.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010168553/12.

(100196028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

León Participaciones Argentinas, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 84.192.

L'an deux mille dix, le vingt-septième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se tient une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "LEON PARTICIPACIONES ARGENTINAS", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 84192, constituée suivant acte de Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, du 12 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 302 du 22 février 2002 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Maître Jean-Louis FROGNET, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Patrick LESTIENNE, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Kristel GILISSEN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- (i) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Modification de l'article 3, alinéa 2, des statuts de la société qui sera rédigé comme suit: «Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.»
- 2. Modification de l'article 4 des statuts de la société qui sera rédigé comme suit: «Art. 4. Sous réserve de ce qui est dit ci-après, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Lorsque la société a un actionnaire unique, la société est administrée par un ou plusieurs administrateurs. Lorsqu'il n'y a qu'un seul administrateur, ce dernier exerce seul les pouvoirs du conseil d'administration.»

3. Modification de l'article 5 des statuts de société par la modification de l'alinéa 1 er et l'insertion de nouveaux alinéas 2 et 3 (l'alinéa 2 actuel devenant l'alinéa 4) qui seront rédigés comme suit: «Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit ou par courrier électronique ou télécopieur étant admis.



Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président. Au cas où, lors d'une réunion du conseil il y a égalité des voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. La réunion tenue à distance au moyen de tels moyens de communication sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la société.»

4. Modification de l'article 10 des statuts de la société qui sera rédigé comme suit: «Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la loi.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.»

- 5. Divers.
- (ii) Il est établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis aux autorités d'enregistrement en même temps.
- (iii) Les pouvoirs des actionnaires représentés, paraphés ne varietur par le bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte pour être enregistré au même moment avec les autorités d'enregistrement.
- (iv) L'intégralité du capital social est représentée à cette assemblée de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les sujets figurant à l'ordre du jour.

Ensuite, après délibération, l'assemblée générale des actionnaires prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 3, alinéa 2, des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Alinéa 2. Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 4. Sous réserve de ce qui est dit ci-après, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Lorsque la société a un actionnaire unique, la société est administrée par un ou plusieurs administrateurs. Lorsqu'il n'y a qu'un seul administrateur, ce dernier exerce seul les pouvoirs du conseil d'administration.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5 des statuts de société par la modification de l'alinéa 1 er et l'insertion de nouveaux alinéas 2 et 3 (l'alinéa 2 actuel devenant l'alinéa 4) qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Nouveaux alinéas 1 à 3. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit ou par courrier électronique ou télécopieur étant admis.

Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. La réunion tenue à distance au moyen de tels moyens de communication sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la société.»



Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 10 des statuts de la société qui désormais la teneur suivante:

«Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la loi.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version en anglais du texte qui précède:

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of the month of October;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "LEÓN PARTICIPACIONES ARGENTINAS", a public company limited by share ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 84192, incorporated following a deed of M ^e Edmond SCHROEDER, then notary residing in Mersch, of 12 October 2001, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 302, of 22 February 2010 and whose articles have not yet been amended so far (the "Company").

The meeting is declared open at 05:30 p.m. with M $^{\rm e}$ Jean-Louis FROGNET, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary M e Patrick LESTIENNE, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer M e Kristel GILISSEN, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to document the following:

- (i) The agenda of the meeting is as follows:
- 1. To amend article 3, paragraph 2, of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows: "All the shares shall be in registered or in bearer form, at the option of the shareholders."
- 2. To amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows: "Art. 4. Subject to what is provided below, the company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum six years. The directors shall be re-eligible.

Where the Company has a sole shareholder, the company shall be managed by one or more directors. Where there is only a sole director, he shall exercise the powers of the Board of Directors."

3. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company by the amendment of the first paragraph and the insertion of two new paragraphs 2 and 3 (the current paragraph 2 to become paragraph 4) which shall read as follows: "Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given in writing or by electronic mail or telefax, being permitted.

The Board of Directors will choose from among its members a chairman. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a deciding vote.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The meeting held at a



distance by way of such means of communication shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company."

4. To amend article 10 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows: "Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with Luxembourg law.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by electronic mail or telefax.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits."

- 5. Miscellaneous.
- (ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed ne varietur by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iv) The whole corporate capital is represented at the present meeting so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then, the general meeting of shareholders, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 3, paragraph 2, of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

"Art. 3. Paragraph 2. All the shares shall be in registered or in bearer form, at the option of the shareholders."

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

"Art. 4. Subject to what is provided below, the company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum six years. The directors shall be re-eligible.

Where the Company has a sole shareholder, the company shall be managed by one or more directors. Where there is only a sole director, he shall exercise the powers of the Board of Directors."

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company by the amendment of the first paragraph and the insertion of two new paragraphs 2 and 3 (the current paragraph 2 to become paragraph 4) which shall henceforth read as follows:

"Art. 5. Paragraphs 1 to 3. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given in writing or by electronic mail or telefax, being permitted.

The Board of Directors will choose from among its members a chairman. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a deciding vote.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The meeting held at a distance by way of such means of communication shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company."

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 10 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:



'Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with Luxembourg law.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by electronic mail or telefax.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: J-L. FROGNET, P. LESTIENNE, K. GILISSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010 LAC/2010/47487 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée:

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149095/220.

(100171729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Société Holding pour le Financement Immobilier S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. Société Holding pour le Financement Immobilier S.A.).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.567.

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SOCIETE HOLDING POUR LE FINANCEMENT IMMOBILIER S.A.", ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 64.567, constituée suivant acte reçu le 6 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 579 du 10 août 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc LAMESCH, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils

détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

- II.- Il ressort de la liste de présence que les 5.000 (cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.
 - 2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société relative à l'objet social.



"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").".

- 3. Changement de la dénomination de la société de "SOCIETE HOLDING POUR LE FINANCEMENT IMMOBILIER S.A." en "SOCIETE HOLDING POUR LE FINANCEMENT IMMOBILIER S.A. SPF".
 - 4. Modification du 1 er alinéa de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE HOLDING POUR LE FINANCEMENT IMMOBILIER S.A. – SPF.".

5. Modification de l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.".

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").".

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de SOCIETE HOLDING POUR LE FINANCEMENT IMMOBILIER S.A. en SOCIETE HOLDING POUR LE FINANCEMENT IMMOBILIER S.A. – SPF.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1 ^{er} alinéa de l'article 1 ^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE HOLDING POUR LE FINANCEMENT IMMOBILIER S.A. – SPF.".

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:



"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. LAMESCH, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48059. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149191/94.

(100171356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Electech Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 90.501.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168546/10.

(100195933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Electra Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 67.348.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168548/11.

(100195149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Eurofinagest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 101.090.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168561/10.

(100195952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Electra Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 67.348.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168549/11.

(100195150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.



EM Conseils Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 82.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168554/11.

(100195252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Euro Park Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 72.017.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168560/11.

(100195166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Europa Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 33.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168562/9.

(100195980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Luxco IITCC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 139.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 DEC. 2010.

Pour LUXCO IITCC S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010169692/15.

(100195358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

F.M.S. Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.576.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 21/12/2010. G.T. Experts Comptables Sàrl Luxembourg

Référence de publication: 2010168564/12.

(100195486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Sapaci S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 9.999.

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «SAPACI S.A.», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 9.999, constituée suivant un acte reçu en date du 16 février 1972 pardevant Maître Carlo FUNCK, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 70 du 23 mai 1972, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu en date du 23 janvier 2004 par-devant Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 397 du 14 avril 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.000 (douze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 20 (vingt euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de participations financières.
 - 2. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:
- « **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

- 3. Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:
- « Art. 1 er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de SAPACI S.A.»
- 4. Instauration d'un capital autorisé de EUR 2.000.000 avec ou sans émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.



- 5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:
- « **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 240.000 (deux cent quarante mille euros) représenté par 12.000 (douze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 20 (vingt euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions de EUR 20 (vingt euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 15 novembre 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit-ciaprès.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

- 6. Modification des articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:
- « **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration»

- « Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»
- « **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participations financières.

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les modifications envisagées.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:



« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« Art. 1 er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de SAPACI S.A.»

Ouatrième résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5) ci-annexé, décide d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 2.000.000 avec ou sans émission d'actions nouvelles et d'autoriser le conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 240.000.- (deux cent quarante mille euros) représenté par 12.000 (douze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 20.- (vingt euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 2.000.000.- (deux millions d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions de EUR 20.- (vingt euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 15 novembre 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit-ciaprès.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Sixième résolution

Afin d'adapter les statuts à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée décide de modifier les articles 7, 11 et 16 pour leur donner dorénavant la teneur suivante:



« **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration»

- « **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»
- « **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. HANSEN, A. UHL, S. BOULARD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14155. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010162486/181.

(100187722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

F.B.C., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 8, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 56.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168563/10.

(100195112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

FinchCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.486.

Le bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168565/10.

(100195672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Fair Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 147.016.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168567/10.

(100195430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.



Fast Forward, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.682.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168568/9.

(100195412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Ferrero International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 60.814.

Les comptes annuels au 31/08/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168572/9.

(100196033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Fiduciaire de Mersch, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.436.

Le Bilan abrégé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168574/10.

(100195432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Financiera Comercial Chonta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168578/9.

(100196004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Financière Cavok S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 74.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168579/9.

(100195696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Immo PDP2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 95.444.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168629/9.

(100195884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.



Forester S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 68.306.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60546 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168584/10.

(100195437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Forum Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 56.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010168586/13.

(100195563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Framalu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 71.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168587/10.

(100195385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Framalu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 71.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168588/10.

(100195386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Grove Holdings 2 S.A., Société Anonyme,

(anc. Grove Holdings 2).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168599/11.

(100195496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.



Framalu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 71.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168589/10.

(100195387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Hezias B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.003.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010168616/13.

(100195702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Fresenius Medical Care MDF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Morgane IMGRUND.

Référence de publication: 2010168591/10.

(100195741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Garage du Riesenhoff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8818 Grevels, 32, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 101.855.

Les comptes annuels au 31-12-2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2010168602/10.

(100195830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Gavignet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 74.138.

Les comptes de dissolution au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2010168604/11.

(100195565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.



Gesma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.719.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2010168606/10.

(100195656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Hezias B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.003.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010168617/13.

(100195703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Gildas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 42.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010168607/11.

(100195082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Gildas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 42.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010168608/11.

(100195083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Gildas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 42.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010168609/11.

(100195084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.



Global Switch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.223.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168610/10.

(100195480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Jag International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.135.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010168671/11.

(100195455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Haines Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.430.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010168618/12.

(100196029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

HECKER Automotive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9752 Hamiville, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 149.538.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010168620/12.

(100195288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

HFM International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 137.388.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 21.12.2010. FIDUCIAIRE FERNAND FABER Signature

Référence de publication: 2010168622/12.

(100195256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

HFM International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R.C.S. Luxembourg B 137.388.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.12.2010. FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010168623/12.

(100195257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Generali European Real Estate Investments S.A., Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.362.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of November.

Before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Generali European Real Estate Investments S.A.", (hereinafter the "Company") a société anonyme – fonds d'investissement spécialisé incorporated under the form of a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 121.362, incorporated pursuant to a deed dated 17 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 November 2006, number 2236. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 1 October 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mr Mustafa NEZAR, laywer, residing in Russange (F), having been appointed chairman, who appointed as secretary Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in Nothomb (B).

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Michel BONZOM, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of 2,699,997.52 Euros in order to raise it from its current amount of 3,367,695.19 Euros to 6,067,692.71 Euros by creating and issuing 570,824 Class A Shares with a nominal value of 4.73 Euros each and with a share premium of 24,300,002.48 Euros.
- 2. Decision to amend accordingly article 5.2 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth be as follows:
- " **5.2.** The Company has, at 23 November 2010, a subscribed share capital of six million sixty-seven thousand six hundred and ninety-two Euros and seventy-one Euro cents (EUR 6,067,692.71.-) divided into one million two hundred and eighty-two thousand three hundred and ten (1,282,310) fully paid up redeemable Class A Shares in the Generali European Real Estate Investments S.A. GREF Compartment of a par value of four Euros and seventy-three Euro cents (EUR 4.73) per Share."
 - 3. Miscellaneous.
- II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed 'ne varietur', will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:



The appearing parties, representing the whole corporate capital, take the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the issued corporate capital of the Company by an amount of two million six hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-seven Euros and fifty-two Euro cents (EUR 2,699,997.52) in order to raise it from its current amount of three million three hundred and sixty-seven thousand six hundred and ninety-five Euros and nineteen Euro cents (EUR 3,367,695.19) to six million sixty-seven thousand six hundred and-ninety two Euros and seventy-one Euro cents (EUR 6,067,692.71.-) by creating and issuing an additional five hundred and seventy thousand eight hundred and twenty-four (570,824) Class A Shares, with a par value of four Euros and seventy-three cents (EUR 4.73) each, and with a share premium of twenty-four million three hundred thousand two Euros and forty-eight Euro cents (EUR 24,300,002.48), in consideration of cash payment.

Subscription - Payment

Thereupon intervenes:

1. Generali Rueckversicherung AG, having its registered office at Landskrongasse 1-3, AT -1010 Wien, Austria, represented by Mr Jean-Michel Bonzom, prenamed, by virtue of a proxy given on 11 November 2010,

who declares to subscribe for 55,745 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

2. Generali Vie S.A., having its registered office at 11 Boulevard Hausmann, 75009 Paris, France, represented by Mr Jean-Michel Bonzom, prenamed, by virtue of a proxy given on 10 November 2010,

who declares to subscribe for 139,361 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

3. AachenMünchener Lebensversicherung AG, having its registered office at Agrippinawerft 30, 50678 Cologne, Germany, represented by Mr Jean-Michel Bonzom, prenamed, by virtue of a proxy given on 11 November 2010,

who declares to subscribe for 44,596 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

4. Generali Lebensversicherung AG, having its registered office at Agrippinawerft 30, DE - 50678 Cologne, Germany, represented by Mr Jean-Michel Bonzom, prenamed, by virtue of a proxy given on 11 November 2010,

who declares to subscribe for 27,872 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

- 5. Volksfürsorge Deutsche Lebensversicherung AG, having its registered office at Agrippinawerft 30, DE 50678 Cologne, Germany, represented by Mr Jean-Michel Bonzom, prenamed, by virtue of a proxy given on 11 November 2010, who declares to subscribe for 66,894 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.
- 6. GENERALI Real Estate Investments B.V., having its registered office at Diemerhof 42, 1112 XN Diemen, Amsterdam, the Netherlands, represented by Mr Jean-Michel Bonzom, prenamed, by virtue of a proxy given on 12 November 2010, who declares to subscribe for 55,745 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.
- 7. Assicurazioni Generali S.p.A., having its registered office at Via Machiavelli 4, I 34132 Trieste (TS), Italy, represented by Mr Jean-Michel Bonzom, prenamed, by virtue of a proxy given on 17 November 2010,

who declares to subscribe for 139,361 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

- 8. Generali Vida Companhia de Seguros, S.A., having its registered office at Avenida Duque d'Avila 114, P 1069-047 Lisboa, Portugal, represented by Mr Jean-Michel Bonzom, prenamed, by virtue of a proxy given on 17 November 2010, who declares to subscribe for 6,689 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.
- 9. Generali Companhia de Seguros, S.p.A., having its registered office at Avenida Duque d'Avila 114, P 1069-047 Lisboa, Portugal, represented Mr Jean-Michel Bonzom, prenamed, by virtue of a proxy given on 17 November 2010,

who declares to subscribe for 6,689 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

10. La Estrella S.A. de Seguros Y Reaseguros, having its registered office at Orense 2, ES - 28020 Madrid, Spain, represented by Mr Jean-Michel Bonzom, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 November 2010,

who declares to subscribe for 13,936 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

11. Banco Vitalicio de Espana Compania Anonima de Seguros Y Reaseguros, having its registered office at Paseo de Gracia 11, ES - 08007 Barcelona, Spain, represented by Mr Jean-Michel Bonzom, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 November 2010,



who declares to subscribe for 13,936 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

All these shares and their share premium have been fully paid-in, so that the total amount of twenty-seven million Euros (EUR 27,000,000) corresponding to the share capital increase of an amount of two million six hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-seven Euros and fifty-two Euro cents (EUR 2,699,997.52) and the share premium of an amount of twenty-four million three hundred thousand two Euros and forty-eight Euro cents (EUR 24,300,002.48) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Second resolution

The shareholders hence decide to amend article 5.2 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth be as follows:

" **5.2.** The Company has, at 23 November 2010, a subscribed share capital of six million sixty-seven thousand six hundred and ninety-two Euros and seventy-one Euro cents (EUR 6,067,692.71.-) divided into one million two hundred and eighty-two thousand three hundred and ten (1,282,310) fully paid up redeemable Class A Shares in the Generali European Real Estate Investments S.A. – GREF Compartment of a par value of four Euros and seventy-three Euro cents (EUR 4.73) per Share."

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred Euros (EUR 6,500).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

Est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Generali European Real Estate Investments S.A." (ci-après la "Société") une société anonyme - fonds d'investissement spécialisé constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 121.362, constituée en vertu d'un acte notarié daté du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 novembre 2006, numéro 2236. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire instrumentant le 1 er octobre 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F),

qui nomme comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

La réunion élit comme scrutateur Monsieur Jean-Michel BONZOM, juriste, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:
- 1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.699.997,52 Euros afin de le porter de son montant actuel de 3.367.695,19 Euros à 6.067.692,71 Euros par la création et l'émission de 570.824 Actions de Classe A d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et avec une prime d'émission de 24.300.002,48 Euros.
 - 2. Décision de modifier en conséquence l'article 5.2 des Statuts de la Société qui sera dès lors comme suit:
- « **5.2.** La Société a, en date du 23 novembre 2010 un capital social souscrit de six millions soixante-sept mille six cent quatre-vingt-douze Euros et soixante-et-onze cents (EUR 6.067.692,71.-) divisé en un million deux-cent quatre-vingt-deux mille trois-cent dix (1.282.310) Actions entièrement libérées rachetables de Classe A dans le compartiment Generali European Real Estate Investments S.A. Compartiment GREF d'une valeur nominale de quatre Euros et soixante-treize Euro cents (EUR 4,73) par Action entièrement libérée.»
 - 3. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau



et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions six-cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cents quatre-vingt dix-sept Euros et cinquante-deux cents (EUR 2.699.997.52) pour le porter de son montant actuel de trois millions trois cent soixante-sept mille six cent quatre-vingt-quinze Euros et dix-neuf cents (EUR 3.367.695,19) à six millions soixante-sept mille six cent quatre-vingt-douze Euros et soixante-et-onze cents (EUR 6.067.692,71.-) par la création et l'émission de cinq cents soixante-dix mille huit cents vingt-quatre (570.824) Actions de Classe A supplémentaires d'une valeur nominale de quatre Euros soixante-treize cents (EUR 4.73) chacune, et avec une prime d'émission de vingt-quatre millions trois cent mille deux Euros et quarante-huit cents (EUR 24.300.002,48) en considération d'un apport en numéraire.

Souscription - Libération

1. Generali Rueckversicherung AG, ayant son siège social au 1-3 Landskrongasse, AT -1010 Wien, Autriche, ici représentée par M. Jean-Michel Bonzom, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 novembre 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 55.745 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

2. Generali Vie S.A., ayant son siège social au 11 Boulevard Hausmann, 75009 Paris, France, ici représentée par M. Jean-Michel Bonzom, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 novembre 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 139.361 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

3. AachenMünchener Lebensversicherung AG, ayant son siège social au 30 Agrippinawerft, 50678 Cologne, Allemagne, ici représentée par M. Jean-Michel Bonzom, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 novembre 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 44.596 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

4. Generali Lebensversicherung AG, ayant son siège social au 30 Agrippinawerft, DE - 50678 Cologne, Allemagne, ici représentée par M. Jean-Michel Bonzom, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 novembre 2010.

Laquelle déclare souscrire pour 27.872 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

5. Volksfürsorge Deutsche Lebensversicherung AG, ayant son siège social au 30 Agrippinawerft, DE - 50678 Cologne, Allemagne, ici représentée par M. Jean-Michel Bonzom, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 novembre 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 66.894 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

6. GENERALI Real Estate Investments B.V., ayant son siège social au 42 Diemerhof, 1112 XN Diemen, Amsterdam, Pays-Bas, ici représentée par M. Jean-Michel Bonzom, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 novembre 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 55.745 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

7. Assicurazioni Generali S.p.A., ayant son siège social au 4 Via Machiavelli, I - 34132 Trieste (TS), Italie, ici représentée par M. Jean-Michel Bonzom, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 novembre 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 139.361 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

8. Generali Vida - Companhia de Seguros, S.A., ayant son siège social au 114 Avenida Duque d'Avila, P - 1069-047 Lisbonne, Portugal, ici représentée par M. Jean-Michel Bonzom, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 novembre 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 6.689 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire



9. Generali - Companhia de Seguros, S.p.A., ayant son siège social au 114 Avenida Duque d'Avila, P - 1069-047 Lisbonne, Portugal, ici représentée par M. Jean-Michel Bonzom, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 novembre 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 6.689 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

10. La Estrella S.A. de Seguros Y Reaseguros, ayant son siège social au 2 Orense, ES - 28020 Madrid, Espagne, ici représentée par M. Jean-Michel Bonzom, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 novembre 2010.

Laquelle déclare souscrire pour 13.936 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

11. Banco Vitalicio de Espana Compania Anonima de Seguros Y Reaseguros, ayant son siège social au 11 Paseo de Gracia 11, ES - 08007 Barcelona, Espagne, ici représentée par M. Jean-Michel Bonzom, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 novembre 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 13.936 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire.

Toutes les actions et leur prime d'émission ont été intégralement libérées, de telle façon que le montant total de vingt-sept millions Euros (EUR 27.000.000) correspondant à l'augmentation du capital social d'un montant de deux millions six-cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cents quatre-vingt dix-sept Euros et cinquante-deux cents (EUR 2.699.997,52) et à la prime d'émission d'un montant de vingt-quatre millions trois cent mille deux Euros et quarante-huit cents (EUR 24.300.002,48) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Seconde résolution

Les actionnaires décident en conséquence de modifier l'article 5.2 des Statuts de la Société qui sera dès lors comme suit:

« 5.2. La Société a, en date du 23 novembre 2010 un capital social souscrit de six millions soixante-sept mille six cent quatre-vingt-douze Euros et soixante-et-onze cents (EUR 6.067.692,71.-) divisé en un million deux-cent quatre-vingt-deux mille trois-cent dix (1.282.310) Actions entièrement libérées rachetables de Classe A dans le compartiment Generali European Real Estate Investments S.A. – Compartiment GREF d'une valeur nominale de quatre Euros et soixante-treize Euro cents (EUR 4,73) par Action entièrement libérée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparant ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.NEZAR, B.TASSIGNY, J.-M. BONZOM, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 novembre 2010 Relation: LAC/2010/51913 Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162338/251.

(100187778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

International Power Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.755.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60651 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168639/10.

(100195806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Holdvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 49.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010168624/13.

(100195077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Italy1 Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.294.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60435 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168641/10.

(100195374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Immo-Euro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 74.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010168646/13.

(100195711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

IMMOBRA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010168650/13.

(100195868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.



KN Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 34.831.

Les Comptes Consolidés au 30 décembre 2009, le rapport consolidé du liquidateur et le rapport du réviseur d'entreprises ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168684/11.

(100195192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Immonet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.560.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2010168651/10.

(100195657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

ITC S.à r.l., Ingénieries et Techniques de la Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 111.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168655/10.

(100195113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Invest Re S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.236.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Invest Re S.A.

Signature

Référence de publication: 2010168660/13.

(100195593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Inzebox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 149.979.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168663/10.

(100195532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.



Lycomar Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LYCOMAR FINANCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2010168724/11.

(100195929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Latina Wines SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5810 Hesperange, 20, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.247.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010171927/10.

(100199263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Joy Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.623.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOY REAL ESTATE S.A.

Angelo DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010171919/12.

(100198869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Inveralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 134.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171915/10.

Luxembourg.

(100199220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Inveralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 134.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signatures.

Référence de publication: 2010171914/10.

(100199216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck